

judge indiqués; il peut en outre assigner à toute personne de témoigner au sujet de cet enregistrement.

and discovery, subject to such restrictions or conditions as the court or coroner deems appropriate, and may require any person to give evidence that relates to the cockpit voice recording.

(7) For the purposes of subsection (6), "court" includes a person or persons appointed or designated to conduct a public inquiry into an aviation occurrence pursuant to this Act or the Industries Act.

Definition of "court"

(7) Pour l'application du paragraphe (6), ont pouvoirs et qualité de tribunal la ou les personnes nommées ou désignées pour mener une enquête publique sur un fait aéronautique conformément à la présente loi ou à la loi sur les industries.

(8) A cockpit voice recording shall not be used

Use prohibited

(a) against any person referred to in subsection 27(1) in any legal or other proceedings except civil proceedings; or
(b) against any person in any disciplinary proceedings or proceedings with respect to the capacity or competency of any officer or employee to carry out his duties and functions.

(8) Il ne peut être fait usage des enregistrements d'usage :

- (a) contre les personnes mentionnées au paragraphe 27(1), dans une procédure judiciaire ou autre à l'exclusion des procédures civiles;
- (b) contre quiconque dans le cadre de procédures disciplinaires ou de procédures concernant la capacité ou la compétence d'un agent ou employé relativement à l'exercice de ses fonctions.

27. (1) In this section, "air traffic control recording" means the whole or any part of any recording, transcript or substantial summary of voice communications respecting matters of air traffic control or related matters that take place between any of the following persons, namely, air traffic controllers, aircraft crew members, vehicle operators, flight service station specialists and persons who relay air traffic control messages.

Definition of "air traffic control recording"

27. (1) Au présent article, enregistrement, enregistrement de l'expression contrôlée, forme abrégée de l'expression enregistrement du contrôle de la circulation aérienne, s'entend de tout ou partie de l'enregistrement de la transmission ou d'un résumé appréciable des conversations, relatives aux questions de contrôle de la circulation aérienne ou aux questions connexes, entre les contrôleurs de la circulation aérienne, les équipages d'aéronefs, les conducteurs de véhicules, les spécialistes de l'information de vol et les personnes qui relaient les renseignements relatifs au contrôle de la circulation aérienne.

(2) Any air traffic control recording that relates to an aviation occurrence being investigated under this Act shall be released to the Board or an investigator who requires access thereto for the purposes of an investigation by the Board under this Act.

Access by Board

(2) Les enregistrements contrôlés relatifs à un fait aéronautique objet d'une enquête prévue par la présente loi doivent être communiqués au Bureau ou à l'enquêteur qui en fait la demande dans le cadre de sa mission.

(3) Subject to subsections (4) and (5) and except as required by law, the Board or any person referred to in subsection (2) or (3) shall not knowingly release or permit to be released any air traffic control recording obtained under this Act to any person

Access prohibited

(3) Sous réserve des paragraphes (4) et (5) et sans obligation légale ni le Bureau ni les personnes visées aux paragraphes (2) et (3) ne peuvent, sciemment, communiquer ou laisser communiquer les enregistrements contrôlés obtenus en application de la présente loi.

Qualité de tribunal

Interdiction

13

20

Définition de "enregistrement de trafic aérien"

30

Communication au Bureau

40